



Evaluation de l'impact économique du tourisme sur 6 communes de l'île de La Réunion

Synthèse du rapport final

Enjeux et finalités de l'étude d'impact

L'étude d'impact doit permettre d'évaluer l'apport économique, social et fiscal du tourisme sur 6 communes de la Réunion : Saint-Paul, Cilaos, Sainte-Rose, Salazie, Saint-Pierre et Saint-Denis.

Champ de l'évaluation

L'étude portera sur l'impact économique du tourisme sur ces 6 communes. Les données utilisées sont celles des 4 dernières années : 2008, 2009, 2010 et 2011. Nous avons défini le tourisme au sens de l'Organisation Mondiale du Tourisme : « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ».

Le terme « activités » est compris ici au sens général d'occupations individuelles. Par conséquent, nous avons considéré que les activités liées au tourisme étaient celles qui satisfaisaient les besoins des touristes en hébergement et restauration, ou pour certaines activités spécifiques : agences de voyages, offices de tourisme, activités diverses... Nous y avons également inclus le transport intérieur et le transport sur place.

Enfin, nous avons pris en compte les activités culturelles, ainsi que les activités sportives et distractions au sens large. Le tourisme intérieur a également été mesuré.

Objectifs de l'évaluation

L'étude conduite par KPMG, avec l'accompagnement de la société ABAKSYS en sous-traitance, couvre plusieurs champs :

- Mesure de la contribution fiscale de l'économie touristique pour les 6 communes objets de l'étude,
- Mesure du coût de l'activité touristique pour les 6 communes de l'étude. Le coût intégrera d'une part les coûts de fonctionnement, et d'autre part, les investissements,
- Mesure de la contribution de la filière touristique au développement économique du territoire, notamment à travers l'estimation des investissements privés générés par les acteurs de la filière,
- Mesure de la contribution de la filière touristique au développement de l'emploi,
- Mesure de l'adhésion de la population au développement touristique de leurs communes.

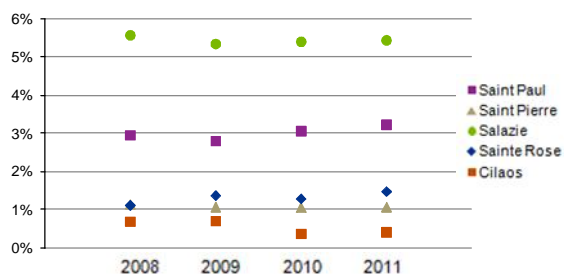


1/ Les dépenses des collectivités en matière de tourisme

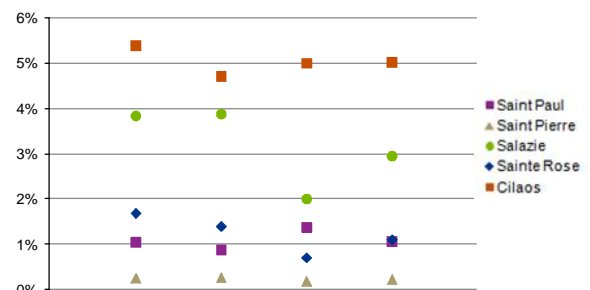
Nous avons segmenté les dépenses des collectivités en deux : les dépenses de fonctionnement d'une part et les dépenses d'investissement d'autre part.

Les deux graphiques ci-dessous nous présentent les parts de dépenses des collectivités (en fonctionnement et en investissement) en matière de tourisme sur les budgets totaux de ces communes.

Part des dépenses de fonctionnement relatives au tourisme (en %) par rapport au budget total sur la période 2008 à 2011



Part des dépenses d'investissement relatives au tourisme (en %) par rapport au budget total sur la période 2008 à 2011



Sur la période 2008 à 2011, près de 51 M€ ont été dépensés par les communes et les intercommunalités pour le tourisme dans les 6 villes du périmètre de l'étude. Ces dépenses, relevant majoritairement du fonctionnement courant (de 72% à 83% à l'exception de Saint-Denis) se répartissent de façon décroissante entre :

- “ **Saint-Paul : 37%**. Ce résultat la positionne en tête des six communes étudiées ce qui est cohérent avec le fait qu'elle est la première commune en capacité d'hébergement en lits. Les montants engagés concernent principalement l'entretien des sites naturels (64% des dépenses totales) et l'animation locale (20%). Peu de dépenses d'équipement ont été réalisées sur la période même si la réalisation d'un camping en coordination avec TCO inverse légèrement la tendance en fin de période. Ainsi, les acteurs publics semblent plus engagés dans l'entretien de l'existant que dans un effort de diversification de l'offre. Les dépenses de fonctionnement engagées ne représentent que 3% du budget de la commune, contre 1% du budget annuel pour les dépenses d'investissement. L'engagement de TCO sur le territoire de Saint-Pierre de plus de 4M€ est toutefois plus faible que le montant engagé par la CIVIS sur les territoires de Saint-Pierre et de Cilaos.
- “ **Saint-Denis : 31%**. Les montants engagés ne concernent que la CINOR, faute de disposer des données communales. L'intercommunalité est fortement engagée dans le développement d'équipements

structurants (Parc des Congrès, etc.) permettant notamment l'accueil du tourisme d'affaires, en lien avec la présence de l'aéroport principal de l'île sur le territoire.

- “ **Saint-Pierre : 16%**. A la différence de ce que l'on observe sur la commune de Saint-Paul, le territoire de Saint-Pierre a bénéficié d'engagements financiers se répartissant à parts quasiment égales entre les sites touristiques (plages), les équipements et l'animation. Ainsi, on note une réelle volonté des acteurs publics de développer les atouts de la commune afin de dynamiser le tourisme sur le territoire. Toutefois, ces dépenses restent relativement faibles au vu du budget communal : 1% du budget de fonctionnement et 0,3% du budget d'investissement.
- “ **Salazie : 7,3%**. Si le montant des dépenses engagées (3,6 M€) reste faible au vu des autres territoires, Salazie s'avère être la commune la plus dynamique en matière touristique. En effet, l'effort financier réalisé représente 5,5% du budget annuel de fonctionnement et entre 2 et 4% du budget d'investissement. Affirmant un désir de renforcer l'attractivité touristique de Salazie, les élus du territoire se donnent donc les moyens de leurs ambitions.
- “ **Cilaos : 6,6 %**. La ville de Cilaos concentre ses efforts financiers sur l'investissement. Ainsi la part relative des dépenses liées au tourisme dans le budget investissement avoisine les 5%. Toutefois, les montants engagés au titre du tourisme paraissent relativement faibles au regard du potentiel touristique de la commune. Rappelons en effet que celle-ci détient 12% de la capacité d'hébergement en lits, ce qui la positionne comme seconde commune de l'île. Ceci est partiellement compensé par l'engagement de la CIVIS (2,7 M€ soit 81% du montant total) qui s'affirme ainsi comme l'intercommunalité s'engageant financièrement le plus en matière de tourisme.
- “ **Sainte Rose : 2%**. Les dépenses engagées sur la ville de Sainte Rose sont faibles en valeur. Toutefois, elles représentent tout de même entre 1% et 2% du budget total de fonctionnement communal ce qui positionne la Ville au troisième rang des villes les plus engagées en matière touristique tant en fonctionnement qu'en investissement.

2/ Les retombées du tourisme pour les communes

2.1/ Les retombées fiscales (recettes fiscales)

Les recettes fiscales issues de l'activité touristique se répartissent en deux sources distinctes :

- La taxe de séjour lorsque celle-ci a été mise en place (c'est le cas sur Saint-Paul, Saint-Pierre et Cilaos). **En 2011, la commune de Saint-Paul (plus importante capacité d'hébergement de l'île) percevait une recette annuelle de taxe de séjour de 420 K€ environ, contre environ 100 K€ pour Cilaos et 56 K€ pour Saint-Pierre.**
- La CFE et CVAE qui remplacent la taxe professionnelle depuis la réforme intervenue en 2010. Ces données ont été difficiles à collecter pour plusieurs raisons. Nous avons une vision assez claire sur les communes de Saint-Denis et Saint-Paul : **En 2008, la taxe professionnelle rapportait aux deux communes, respectivement 2330 M€ et 2370 M€. En 2011, CFE et CVAE rapportaient aux deux communes 1574 K€ (Saint-Denis) et 1307 K€ (Saint-Paul).**

L'analyse du produit de fiscalité locale généré par les entreprises touristiques du territoire engendre les remarques suivantes :

- “ **Saint-Paul** : Le produit fiscal de 2008 provient majoritairement des hôtels et autres structures d'hébergement (60%), suivis ensuite par les entreprises de restauration et de transport aérien représentant une part équivalente (environ 10% chacun). Cette répartition se modifie quelque peu en 2010 et 2011 : si l'hébergement arrive toujours en tête représentant 66% de la richesse, il est suivi par la restauration (13%) et les locations de voitures (9%). L'analyse globale de la répartition de la richesse fiscale illustre une concentration des recettes sur les activités liées à l'accueil des personnes et traduit ainsi la concentration des touristes sur le territoire.

- “ **Saint-Denis** : la commune est marquée par la présence de l’aéroport sur le territoire. Ainsi les recettes se répartissent entre l’hébergement (un tiers), la location de voiture (un second tiers) et les activités annexes. La restauration représente 10 à 15% de la richesse totale.
- “ **Salazie** : de façon traditionnelle, c’est l’activité d’hébergement qui génère la majeure partie des recettes fiscales liées au tourisme (50% à 60% en légère hausse sur la période), suivie par les activités de restauration (20% à 30% des recettes).
- “ **Sainte Rose** : les recettes fiscales liées au tourisme proviennent principalement des activités de restauration (plus de 80%). Les activités au caractère touristique le plus fort (hôtels, agences de voyage, location de voiture) génèrent seulement de 5% à 10% de la recette fiscale. Ainsi, Sainte Rose apparaît à travers ces données comme une destination de tourisme excursionniste plus que de tourisme de séjour.
- “ **Cilaos** : les ressources fiscales proviennent de façon classique des services d’hébergement (plus de 60%) et de restauration (20%) positionnant la commune dans le tourisme de séjour. Rappelons à ce titre que la commune de Cilaos est la seconde commune de l’île en capacité d’hébergement par lits.
- “ **Saint-Pierre** : les recettes fiscales du territoire illustrent la variété des activités offertes par la commune de Saint-Pierre et la positionnent comme une commune dynamique et attractive pour son offre de loisirs. Ainsi, si la restauration arrive en tête générant 50% de la ressource environ, elle est suivie par les activités de loisirs et divertissements à parts égales avec l’hôtellerie (environ 15%). La somme des activités culturelles, sportives et de loisirs représentent d’ailleurs plus de 20% de la ressource générée sur le territoire.

Au total, **la réforme de la taxe professionnelle a engendré une forte baisse de la recette fiscale** (environ -40% sur Saint-Paul par exemple). Néanmoins, un certain nombre de compensations, **dotations de garantie et ressources fiscales annexes permettent d’en tempérer l’impact**. Les années 2010 et 2011 étant des années de transition, elles ne sauraient présager de la ressource qui sera perçue sur le territoire dans les années à venir.

La répartition des recettes entre les différentes communes de l’étude montre la prédominance de Saint-Paul (46%) et de Saint-Denis (39%). Soulignons également que sans la taxe de séjour, Saint-Paul ne rassemblerait que 36% de la richesse du territoire. Si la ville de Saint-Denis mettait en œuvre la taxe de séjour, il paraît vraisemblable qu’elle serait alors la première commune de l’île en termes de ressources fiscales liées au tourisme d’après notre évaluation.

2.2/ Les recettes touristiques des entreprises

Le tableau suivant estime la valeur des dépenses touristiques effectuées sur les 6 communes du panel sur l’année 2010. A noter que, d’après nos estimations, entre 2009 et 2010, les dépenses des touristes lors de leur séjour sur l’île de La Réunion ont diminué de 15 863 000 €, avec une baisse de 6 615 K€ pour les résidents et de 9 248 K€ pour les non résidents.

	Île de La Réunion	Saint-Paul	Cilaos	Sainte-Rose	Salazie	Saint-Pierre	Saint-Denis
Total non résidents	296 384	81 299	4 979	1 393	2 906	33 346	57 928
Total résidents	211 993	58 151	3 561	996	2 079	23 851	41 434
Total	508 377	139 450	8 540	2 389	4 985	57 197	99 361

2.3/ Les investissements générés par les entreprises privées

La mesure des investissements des entreprises privée est délicate. Notre estimation se base sur les investissements ayant fait l’objet de demandes de subventions (ayant été accordées). **Sur la période 2008-2011, nous constatons que, à l’échelle des 6 communes du panel, le montant global enregistré est de 28,5 M€, soit une moyenne sur la période étudiée de 7,1 M€.**

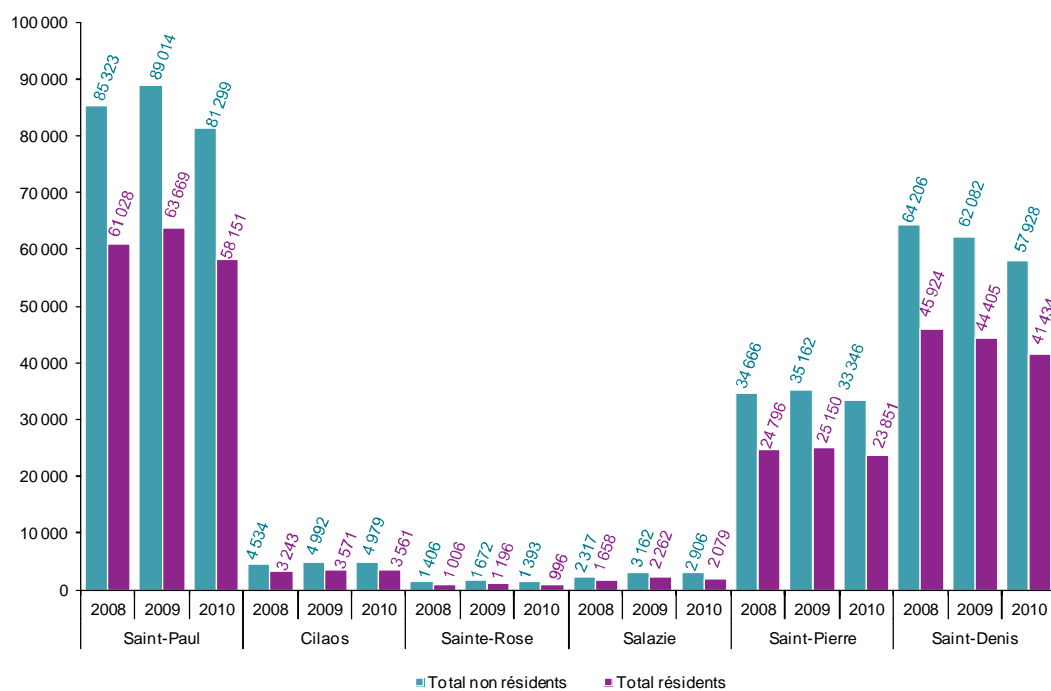
2.4/ Les emplois touristiques

La mesure des emplois touristiques a été réalisée à partir des données UNISTATIS-ORSID (Assedics) puis retraitées de manière à ne prendre en compte que l'emploi touristique au sens de l'OMT. Pour ce faire, notre estimation intègre un retraitement à partir de « taux de touristicité ». Les résultats obtenus sont les suivants :

	2008	2009	2010
Hébergements	1 523	1 536	1 556
Restaurants	1 547	1 474	1 539
Transports	1 666	1 814	1 860
Agences de voyages - receptifs	618	560	671
Autres	1 255	1 175	1 221
Total salariés	6 609	6 559	6 847
Total	7 263	7 216	7 532

A noter que, en 2010, la commune de Saint-Paul enregistrait, d'après nos estimations, quelques 1567 emplois, 95 emplois à Cilaos, 25 emplois à Sainte-Rose, 92 emplois à Salazie, 788 à Saint-Pierre, et 1590 à Saint-Denis.

3/ Mesure du poids de la clientèle externe et interne



4/ Mesure de l'adhésion de la population

En synthèse, l'adhésion des habitants des six communes que nous avons interrogés est massive, avec des scores « stratosphériques » sur la plupart des critères explorés par l'enquête téléphonique. Des améliorations demeurent cependant à rechercher sur :

- L'information sur les projets touristiques de la commune,
- La connaissance des avantages du développement touristique,
- La clarté et le partage des objectifs et résultats du développement touristique.

Avec ces réserves sur ces points précis, **la population est pleinement en adhésion avec une politique de développement du tourisme**. La sensibilisation demeure essentielle pour maintenir, voire accroître, ce niveau d'adhésion.

En synthèse, **l'adhésion des commerçants au développement du tourisme n'est pas contestable**. Cependant, les difficultés auxquelles ils se heurtent dans l'exercice de leurs activités les conduisent à une expression plus critique de cette adhésion. Pour les interlocuteurs professionnels, les pistes d'améliorations sont probablement les mêmes que pour le grand public :

- L'information sur les projets touristiques de la commune,
- La connaissance des avantages du développement touristique,
- La clarté et le partage des objectifs et résultats du développement touristiques.

Synthèse des conclusions

Les recettes fiscales issues du tourisme ne couvrent pas les dépenses publiques de fonctionnement liées à ce secteur. En revanche, ce non-équilibre budgétaire à priori constaté est normal dans la mesure où le budget d'une commune est largement constitué de ressources autres que la fiscalité des entreprises.

Ce constat est encore plus fort depuis la réforme sur la fiscalité locale intervenue en 2010.

L'économie touristique impacte faiblement la formation des budgets des communes.

Les recettes fiscales issues de l'économie touristique sont faibles par rapport aux recettes fiscales totales des communes.

Les budgets de fonctionnement alloués au tourisme par rapport aux budgets globaux de fonctionnement sont proportionnellement encore plus faibles.

L'emploi touristique salarié représente une part variable de l'emploi salarié total selon la commune considérée. Celles dont l'économie est fortement liée au tourisme enregistrent des parts d'emploi salarié dans l'emploi total supérieures à 12% (23% sur Cilaos, 21% sur Salazie, 11% sur Saint-Paul).

A travers l'enquête réalisée auprès de 606 foyers, nous avons constaté un plébiscite des habitants et contribuables locaux pour le développement du tourisme. Indéniables sur la plupart des communes, il est moins unanime sur Saint-Denis, commune pour laquelle la population perçoit moins bien le potentiel touristique. Les habitants des communes interrogés soutiennent de manière assez forte l'implication de leur commune dans le développement touristique de celle-ci.

Bien que représentant une part faible dans les budgets des communes, le tourisme impacte de manière significative l'économie de celles-ci. Si l'impact direct (impact fiscal) pour le budget des communes est négatif, les dépenses étant plus élevées que les recettes fiscales, le tourisme génère aussi des recettes privées importantes, comparativement 40 fois supérieures aux charges supportées par les communes.